

Madame Michelle Palandre
Conseillère Municipale
12 Quai Robichon Malgontier
69700 GIVORS

Monsieur Martial Passi
Maire de Givors
Hôtel de ville
Place Camille Vallin
69700 GIVORS

Givors le 01 Juillet 2012

Monsieur le Maire,

Suite au courrier de Monsieur Fuentes du 13 Juin 2012, concernant l'indemnisation de Monsieur KOURGHELI, j'ai bien reçu les contrats d'assurances Responsabilité Civile de la commune et vous en remercie.

Cependant, je vous avais demandé lors de la séance du Conseil municipal du 19 Avril 2012, la copie de la quittance d'indemnité transactionnelle prouvant le règlement par la compagnie d'assurance d'un montant de 1250.99€. Or cette pièce n'était pas jointe au courrier du 13 Juin.

Monsieur Fuentes précise dans son courrier que la société PNAS a pris en charge ce dossier au titre de la garantie sur les compétences transférées dans le domaine de l'urbanisme.
Après consultation du tableau des garanties dont copie ci-jointe, la franchise s'élève à 3000€ pour les compétences transférées.

Vous voudrez bien me communiquer la quittance d'indemnité transactionnelle, ou toute preuve que la compagnie d'assurance a bien réglé la somme de 1250.99€, ce qui me paraît incohérent compte tenu des remarques faites ci-dessus.

Je me permets de vous rappeler que le montant total de l'indemnité due à Monsieur KOURGHELI s'élevait à 2000.99€.

Dans l'attente de cette pièce dans les meilleurs délais, je vous prie d'agréer Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Michelle Palandre
Conseillère municipale
Présidente du groupe LE DEFI GIVORDIN